

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES
ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX DU 21 OCTOBRE 2020**

Après examen des résultats de l'épreuve orale de la sélection et conformément aux articles 2,3 et 7 de l'arrêté du 29 janvier 2016 et aux instructions ministérielles n° DGCS/SD4A/2016/324 du 25 octobre 2016 et n° DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017 fixant les modalités d'accès à la formation d'**Accompagnant Educatif et Social**

→ **FORMATION EN VOIE DIRECTE :**

SONT DECLARES ADMIS pour la rentrée de 2020-2021, par ordre de classement SUR LE SITE DE BRIVE LA GAILLARDE

Mme JACOB Maïlys

Isle, le 21 octobre 2020.

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

Le Responsable du Pôle des Formations à
l'accompagnement socio-éducatif



Ludovic GERMANEAU

